



Saint-Etienne baisse d'un quart son prix de l'eau

DE NOTRE CORRESPONDANT
À SAINT-ÉTIENNE.

La menace du retour en régie municipale des services publics de l'eau et de l'assainissement semble avoir porté ses fruits à Saint-Etienne. Après huit mois de négociation avec Veolia, qui sera d'ici la fin 2009 l'unique actionnaire de la Société Stéphanoise des Eaux (SSE), dans le cadre du décroisement en cours des participations communes avec Suez, le prix du mètre cube va chuter de 24 %.

Lors d'un conseil municipal extraordinaire exclusivement consacré à ce sujet lundi soir, le maire de Saint-Etienne, Maurice Vincent (PS), a annoncé que « le tarif va passer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, de 4,39 euros à 3,33 euros pour les consommations allant jusqu'à 120 mètres cubes par an, qui représentent 90 % des usagers ». « Un seuil au-delà duquel la baisse sera moindre pour encourager à ne pas gaspiller ce bien précieux », ajoute l'adjointe au développement durable, Geneviève Albouy.

De façon inhabituelle, le conseil municipal de Saint-Etienne a voté à l'unanimité les différentes délibérations qui lui étaient soumises sur la gestion du service de l'eau et de l'assainissement. Un sujet de vives polémiques, ponctuées de contentieux administratifs et judiciaires, entre la majorité et l'opposition depuis deux décennies. Il s'agit de « la plus importante baisse consentie en France ces dernières années dans le cadre de la révision d'un contrat en cours », précise la mu-

nicipalité qui se déclare « satisfaite de ne plus avoir l'eau la plus chère parmi les grandes villes de l'Hexagone et de rejoindre la moyenne des grandes villes européennes, située autour de 3,40 euros ».

Reconstituer ses marges

« Notre transaction, qui annule la convention financière passée avec la Société Stéphanoise des Eaux (SSE), fera économiser 100 millions d'euros aux Stéphanois sur les treize années restant à courir du contrat », selon Maurice Vincent, qui a souligné « la situation jusqu'alors injuste où l'usager, quels que soit ses moyens, payait pour le contribuable ». « Nous avons poussé très loin l'hypothèse d'une remunicipalisation de ce service public, avant d'y renoncer, car il aurait fallu provisionner plusieurs dizaines de millions d'euros pour une indemnité de rupture du contrat », a pour sa part expliqué Alain Pecel, l'adjoint à la qualité des services publics.

De son côté, la SSE va s'efforcer sur les années à venir de reconstituer ses marges, « sans sacrifice sur le plan social ni sur la qualité du service », a déclaré hier aux « Echos » son président Emmanuel Perol, tout en soulignant que « l'effort principal, dans le cadre de cette négociation difficile, est fourni par les actionnaires ». Sur la base des deux derniers exercices, la SSE devrait accuser une baisse de 6,2 millions d'euros de son chiffre d'affaires de 34 millions. Amputé de 5,8 millions, son résultat d'exploitation disparaît en quasi-totalité dans cette renégociation quinquennale des prix.

DENIS MEYNARD